

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 927

6 mai 2011

SOMMAIRE

3P toiture S.à r.l.	44493	Metroholding S.A.	44486
Altice B2B Lux. S.à r.l.	44473	Metroholding S.A.	44467
Azur France IV Sarl	44476	Mid Europa Retail Investments S.à r.l. ...	44450
Blue Sky (Lux) S.à r.l.	44467	Mila Real Estate S.A.	44486
BP Partners S.A.	44465	Mirabaud Equities	44462
Celistics Luxembourg S. à r.l.	44485	Mirabaud Fund Management S.A.	44494
Crazy Two Property S.A.	44486	Mirabaud Select Equities	44462
D.B.E. S.A.	44495	Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l.	44472
European Business Management & Part- ners S.A.	44472	Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l.	44467
Funs Plus S.A.	44496	Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l. ...	44472
Haus + Garten s.à r.l.	44493	Multiplex Luxembourg Limited Partner S. à r.l.	44472
Malia S.A.	44475	Nestor Lux 2007 S.à r.l.	44475
Malia S.A.	44475	NOSORROWS Management Consulting & Business Services SA	44463
Manacor SA	44463	OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l.	44496
Matrix Investments S.A.	44460	Petrusse-Immo S.A.	44461
MediaCenter Service Immobilier S.A.	44461	Platon Holding S.A.	44495
Meighorn II Etoy S.à r.l.	44475	Sustainable Energy Solutions S.à r.l.	44463
Memo et Vigilaine	44462	Times Realisations S.A.	44492
Memo et Vigilaine	44485	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	44468
Mersin S.A.	44462	Wisdom S.A.	44460
MERZ Schiffsmanagement Gesellschaft S.A.	44485		
MERZ Schiffsmanagement Gesellschaft S.A.	44485		

Mid Europa Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 158.746.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mid Europa Retail S.C.A. a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

Here represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, having her professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg ,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of incorporation of a company which it declared to establish:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Mid Europa Retail Investments S.à r.l.”

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by decision of the Managers (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholder(s), as required by the then applicable provisions of the Law.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company

may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law or by the Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notary deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Manager(s), Auditor(s)

Art. 9. Managers(s). The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be shareholders (the "Manager(s)"). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the "Board of Managers") and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The single shareholder or the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) may appoint from among the Managers a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (if any) (the "Secretary").

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

One or more Manager(s) may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several people participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the managers. The Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers, or the Board of Managers, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Luxembourg law to the general meeting of shareholders are within the competence of the Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 11. Management fees, Expenses. The Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his (their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 13. Delegation of powers and Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to people or committees of its (their) choice.

Towards third parties the Company will be bound by the signature of the single Manager or by the joint signatures of two (2) Managers when the Company is managed by two (2) or more Managers. However, if the single shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager (s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Manager, officer or employee of the Company has an interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, when the Company is managed by two (2) or more Managers, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to

which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of the resolutions of the manager(s). If the Company is managed by one (1) Manager or two (2) Managers, acting jointly, the resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Copies or extracts of such resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

If the Company is managed by a Board of Managers, the minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of Managers in conformity with article 9 of the Articles of Incorporation, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

Art. 16. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution(s), cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), failing which, by the auditor or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the date, time and place of the general meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual general meeting of shareholders. The annual General Meeting of Shareholders, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday of May at 11:00 am.

If such day is a public holiday, the annual General Meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure and Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

Chapter V. - Financial year and Distribution of profits

Art. 21. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution and Liquidation

Art. 24. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, i.e. by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares issued by the Company and has fully paid the par value of said shares in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.-

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2011.

Extraordinary General Meeting

The appearing party, representing the entire corporate capital of the Company, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder has resolved to fix at two (2) the number of Managers of the Company and to appoint with immediate effect and for an indefinite period of time the following people as Managers:

- Mr. Alan DUNDON, chartered-accountant, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, having his professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

- Ms. Carmen IONESCU, economist, born on March 26, 1974 in Bucharest, Romania, having her professional address at 67, rue Ermesinde, L1469 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder has resolved to establish the registered office of the Company at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Mid Europa Retail S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici dûment représentée par Madame Annick Braquet, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée par son bénéficiaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il a déclaré constituer:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Mid Europa Retail Investments S.à r.l.»

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social de peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision des Gérants (tels que définis ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s), tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du (des) Gérant(s).

Au cas où le (les) Gérant(s) estimera(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le (les) Gérant(s).

Art. 3. Objet. La société a pour objet l'acquisition et détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tout type de dettes de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et bons et d'autres titres de créance et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR0.01) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société ne compte qu'un seul associé. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérance, Commissaire(s) aux comptes

Art. 9. Gérant(s). La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants qui peuvent être associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les «Gérants»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le(s) Gérant(s) sera (seront) nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son (leur) mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son

successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autre déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un (plusieurs) Gérant(s) peut (peuvent) participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Le Gérant, les Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou le Conseil de Gérance, selon le cas, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la législation luxembourgeoise à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Gérant, des Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou du Conseil de Gérance, selon le cas.

Art. 11. Rémunération, Dépenses. Le (les) Gérant(s) peut (peuvent) recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et doit (doivent), en plus, être remboursé(s) de toute dépense engagée en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il contracte des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs et Représentation de la Société. Le (les) Gérant(s) peut (peuvent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son (leur) choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du Gérant unique ou par les signatures conjointes de deux (2) Gérants lorsque la Société est gérée par deux (2) ou plusieurs Gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute (s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le (les) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt dans une telle autre société ou entreprise, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires de toute autre façon, ne devra pas être empêchée de délibérer ou de voter sur un sujet relatif à un tel contrat ou à une telle opération ou d'entreprendre toute autre action en relation avec ce contrat ou cette opération au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou plus et qu'un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne peut ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés, en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où à l'issue de ces actions en justice, procès ou poursuites, ils auront été définitivement reconnu responsables de négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par l'arrangement transactionnel pour lesquels la Société aura reçu confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées en vertu de Statuts pourraient prétendre.

Art. 15. Procès-verbaux des résolutions de la gérance. Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) Gérants, agissant conjointement, les résolutions du/des Gérant(s) sont consignées par écrit. Ces résolutions peuvent être consignées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs Gérants. Les copies ou extraits de ces résolutions, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Si la Société est gérée par un Conseil de Gérance, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) Gérants.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le (les) Gérant(s) aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la (des) résolution(s) proposée(s).

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation du (des) Gérant(s), ou à défaut, du commissaire aux comptes, ou à leur défaut, des associés représentant la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des Associés, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième mercredi du mois de mai à 11:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure et Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié (1/2) au moins du capital social de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque du ou des Gérant(s), selon le cas.

Chapitre V. - Année sociale et Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le (les) Gérant (s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il(s) peut (peuvent) décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer à l'associé (aux associés) comme dividendes.

Le (les) Gérant(s) peut (peuvent) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le (les) Gérant(s) détermine(nt) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution et Liquidation

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, c'est-à-dire par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit l'intégralité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises par la Société et a entièrement libéré en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

44460

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.000.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Assemblée Générale Extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants de la Société et de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée les personnes suivantes en qualité de Gérants:

- Mr. Alan DUNDON, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
- Ms. Carmen IONESCU, économiste, née le 26 mars 1974 à Bucarest, Roumanie, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer le siège social de la Société au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 février 2011. Relation: LAC/2011/6292. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011021144/582.

(110025421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Matrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MATRIX INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011040454/11.

(110045015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Wisdom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.735.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 28 mai 2010

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948,

domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WISDOM S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011043444/25.

(110049146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

MediaCenter Service Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.392.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1^{er} mars 2011.

L'assemblée décide:

- De révoquer comme commissaire la société Eliolux S.A..
- De nommer comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale laquelle se tiendra en l'année 2015:
PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A.

126, rue Cents
L-1319 Luxembourg
RC B 136.449

Toute résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

*Pour la société
Mandataire*

Référence de publication: 2011040440/19.

(110045468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Petruse-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 134.191.

Extrait du Protocole de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Mars 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Administrateur et Administrateur Délégué avec effet au 1^{er} janvier 2011 Mademoiselle Rachel MOREIRA, demeurant professionnellement 28 Rue G.D Charlotte, L-7520-Mersch en lieu et place de Monsieur Pierre TEL, ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera en 2013.

L'Assemblée Générale décide également de nommer comme Commissaire aux Comptes avec effet au 1^{er} janvier 2011 la Société Euro-Ds, avec siège au 3 Rue de l'Industrie à L-3843-Schifflange en lieu et place de Sophie TEL, ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera en 2013.

Immobilia Espanol Limited / Euro-Fun Limited
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011040675/17.

(110044722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Memo et Vigilaime, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.406.

Je vous informe que je démissionne de mon mandat d'administrateur unique de la société de droit luxembourgeois MEMO ET VIGILAIME S.A. Société anonyme 69, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette, avec effet immédiat B 138406.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2011.

Rizk MOUWANNES.

Référence de publication: 2011040456/12.

(110044923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Mersin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MERSIN S.A.

Référence de publication: 2011040462/11.

(110045280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Mirabaud Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.093.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a résolu, en date du 23 février 2001:

- De prendre note et d'accepter la démission de Monsieur Marc PEREIRE de sa fonction d'administrateur de la Société au 1^{er} janvier 2011,

- De coopter Monsieur Giles MORLAND (33 Grosvenor Place, UK - London SW1X 7HY) au poste d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Marc PEREIRE avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Mirabaud Equities

Référence de publication: 2011040442/14.

(110045479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Mirabaud Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.392.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a résolu, en date du 23 février 2001:

- De prendre note et d'accepter la démission de Monsieur Marc PEREIRE de sa fonction d'administrateur de la Société au 1^{er} janvier 2011,

- De coopter Monsieur Giles MORLAND (33 Grosvenor Place, UK - London SW1X 7HY) au poste d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Marc PEREIRE avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Mirabaud Select Equities

Référence de publication: 2011040443/14.

(110045480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Manacor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.542.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 novembre 2010

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011043336/26.

(110049136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Sustainable Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.730.

—
Veillez noter que le nom de l'associée unique est désormais FALCK ENERGY S.p.A. et que son siège social se trouve à I-20100 Milan, 16, Corso Venezia, Italie, inscrite auprès du registre de commerce de Milan, Italie, sous le n° 07041410965.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Pour avis sincère et conforme
Pour Sustainable Energy Solutions SARL
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011040524/13.

(110045461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

NOSORROWS Management Consulting & Business Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 81.406.

—
Im Jahre zweitausendelf, am vierten Februar.

Vor der unterzeichnenden Notarin, Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg,

haben sich die Aktionäre der Aktiengesellschaft „NOSORROWS Management Consulting & Business Services SA" mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 37cd, rue de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 81.406, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen am 23. März 2001 durch Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 30. Oktober 2001, Nummer 939, deren Satzung zuletzt abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen am 14. Januar 2004 durch Maître Martine Weinandy, Notar mit Amtssitz in Clervaux, handelnd in Vertretung von Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 19. Februar 2004, Nummer 209.

Die außerordentliche Hauptversammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Nicole REINERT, Privatbeamtin, geschäftsansässig in 1, rue de Nassau, L2213 Luxembourg eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Isabel DIAS, Privatangestellte, geschäftsansässig in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Die Versammlung bestimmt Herrn Raymond THILL, maître en droit, geschäftsansässig in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg zum Stimmenzähler.

Der wie vorangeführt zusammengesetzte Verwaltungsvorstand erstellt eine Anwesenheitsliste, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Verwaltungsvorstand und die Notarin dieser Urkunde als Anlage zusammen mit den Vollmachten zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt bleibt.

Der Vorsitzende erklärt und bittet die Notarin, nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind. Die ordnungsgemäß zusammengesetzte Hauptversammlung konnte daher rechtswirksam ohne vorherige Einberufung über sämtliche Verhandlungspunkte der untenstehenden Tagesordnung beraten und beschließen.

II.- Die Hauptversammlung hat sich mit folgender Tagesordnung zu befassen:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg und Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 und Artikel 9, Absatz 1, der Satzung.

2) Änderung des Datums der jährlichen Hauptversammlung auf den 20. Mai, 15.00 Uhr, und entsprechende Abänderung von Artikel 9 der Satzung.

3) Änderung von Artikel 6 der Satzung durch Streichung des vorletzten Paragraphen („Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen“).

4) Verschiedenes.

Der Vorsitzende eröffnet daraufhin die Beratungen.

Nach Zustimmung der Aussagen des Vorsitzenden und nachdem sich die Versammlung als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet hat, fasste diese nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschließen, den Gesellschaftssitz nach 1, rue de Nassau, L2213 Luxembourg zu verlegen.

Infolgedessen werden Artikel 1, Absatz 2, sowie Artikel 9 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxembourg verlegt werden.“

„ **Art. 9. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 20.Juni um 15.00 Uhr in Luxembourg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.“

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen das Datum der jährlichen Hauptversammlung auf den 20. Mai, 15.00 Uhr zu setzen und dementsprechend Artikel 9 der Satzung umzuändern, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 9. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 20.Mai um 15.00 Uhr in Luxembourg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.“

Dritter Beschluss

Die Aktionäre beschließen die Änderung von Artikel 6 der Satzung durch Streichung des vorletzten Paragraphen („Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen“).

Nach Erschöpfung der Tagesordnung und da sich niemand mehr zu Wort meldet, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstige Aufwendungen aller Art, die durch diese Urkunde anfallen, werden ungefähr auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigten, hat der Verwaltungsvorstand gegenwärtige Urkunde zusammen mit der Notarin unterschrieben.

Signé: N. Reinert, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2011. Relation: LAC/2011/7386. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024331/77.

(110029245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

BP Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg.

R.C.S. Luxembourg B 155.808.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of January.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "BP Partners S.A.", a company existing under Luxembourg Law, incorporated by notarial deed on the 24th day of September, 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2401 of the 9th day of November, 2010,

registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 155.808.

The meeting was opened with Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing professionally in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr Marc Lefèbvre, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office from L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri to L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg.
2. Subsequent modification of article 2, paragraphs 1 of the statutes who will therefore have the following wording:

“ **Art. 2. Paragraph 1.** «The registered office of the corporation is established in Dudelange”

3. Miscellaneous

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and, all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the company from L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri to L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg.

Second resolution

Subsequently, article 2, paragraph 1 of the statutes is modified and will have the following wording:

“ **Art. 2. Paragraph 1.** «The registered office of the corporation is established in Dudelange.”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après les "Actionnaires") de BP Partners S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 155.808,

constituée selon acte notarié en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2401 du 9 novembre 2010, (ci-après la "Société").

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Marc Lefèbre, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce que suit:

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège statutaire de L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri à L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg.
2. Modification subséquente de l'article 2 alinéa 1 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2 alinéa 1.** Le siège social de la Société est fixé à Dudelange.»

II. Les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

Il ressort de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées lors de cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri à L-3588 Dudelange, 4, rue Lauenburg.

Deuxième résolution

Par conséquent de ce qui précède l'article 2 alinéa 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2 alinéa 1.** Le siège social de la Société est fixé à Dudelange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à mille Euros (1.000 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, G. DECKER, M. LEFÈBRE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4904. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024061/95.

(110029680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Metroholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.064.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises le 1^{er} mars 2011

Le 1^{er} Mars 2011, les membres du Conseil d'Administration de Metroholding S.A. ("a Société"), ont pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat d'Administrateur Délégué de Luxembourg Corporation Company S.A., désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2016;

Luxembourg; le 1^{er} Mars 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Délégué

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011041048/18.

(110046245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

—
Le Bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040444/10.

(110045361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Blue Skye (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.951.

—
Extrait du procès verbal de la décision de l'associé unique de la Société, prise le 25 février 2011

- L'associé prend note de la démission, de Mr. Roberto Saviane de sa charge de gérant de la Société, ayant effet à compter du 25 février 2011;

- L'associé décide de nommer gérant de la Société, avec effet à compter du 25 février 2011 et pour une durée indéterminée, Mr. Giovanni Caslini, né à Lecco (I) le 28 mai 1976, et ayant son adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La composition du conseil de gérance de la Société est désormais la suivante:

Mr. Giovanni Caslini, gérant;

Mr. Mattia Danese, gérant;

Mr. Salvatore Cerchione, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Pour Blue Skye (Lux) S.à r.l.

Mattia Danese

Mandaté à cet effet

Référence de publication: 2011042928/23.

(110047176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,07.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro and six Euro cents (EUR 12,500.06), with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 23 December 2008 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143926. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2458 on 13 November 2010.

The extraordinary general meeting is declared open at 2.15 p.m, with, Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Maître Danièle BUCHLER, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one Euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro and six Euro cents (EUR 12,500.06) to twelve thousand five hundred Euro and seven Euro cents (EUR 12,500.07).

2. To issue one (1) new Class 6 Share with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for this newly issued Class 6 Share, together with payment of a share premium, by Muha HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-143.899 (hereafter "Muha HoldCo"), and to accept payment in full for such newly issued share together with a share premium by a contribution in kind.

4. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and seven Euro cents (EUR 12,500.07) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 1 Shares, seventy-three thousand five hundred thirtyone (73,531) Class 2 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 3 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 4 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 5 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 6 Shares and eight hundred eight thousand eight hundred twenty-one (808,821) Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

5. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

6. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the proposed resolutions.

7. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one Euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro and six Euro cents (EUR 12,500.06) to twelve thousand five hundred Euro and seven Euro cents (EUR 12,500.07).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue one (1) new Class 6 Share, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription and Payment

There now appeared Maître Michael JONAS, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Muha HoldCo, by virtue of a proxy given on 29 December 2010, which shall remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of Muha HoldCo, for one (1) new Class 6 Share, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), together with an aggregate share premium of five hundred ninety-nine thousand two hundred seventy-eight Euro and thirtyseven Euro cents (EUR 599,278.37), and to pay for such newly issued share by a contribution in kind consisting in part of a receivable further described in a valuation report, in a total amount of five hundred ninety-nine thousand two hundred seventy-eight Euro and thirty-eight Euro cents (EUR 599,278.38) being equivalent to five million three hundred sixty-nine thousand eight hundred seventy-eight Swedish Kronor (SEK 5,369,878.-) by applying the European Central Bank's exchange rate SEK 1=EUR 0.0116 as at 23 December 2010 (the "Contribution").

Proof of ownership by Muha HoldCo of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Muha HoldCo declares that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediment to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation.

Muha HoldCo further states that a report has been drawn up by the management of the Company wherein the Contribution is described and valued. A copy of such report has been represented to the general meeting and to the undersigned notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one (1) new Class 6 Share to Muha HoldCo as fully paid share.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred Euro and seven Euro cents (EUR 12,500.07) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 1 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 2 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 3 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 4 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 5 Shares, seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 6 Shares and eight hundred eight thousand eight hundred twenty-one (808,821) Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

Fifth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 paragraph 1 shall from now on read as follows:

" Art. 5. Subscribed Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and seven cents (EUR 12,500.07) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 4 shares (the "Class 4 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirtyone (73,531) class 5 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 6 shares (the "Class 6 Shares") and eight hundred eight thousand eight hundred twenty-one (808,821) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one cent (EUR 0.01), and being fully paid up."

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 2.30 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour de décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton Masterluxco 3 S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et six centimes d'euro (EUR 12.500,06), avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 195 du 29 janvier 2009 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143926. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg) en date du 27 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2458 du 13 novembre 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Charles MONNIER avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Danièle BUCHLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et six centimes d'euro (EUR 12.500,06) à douze mille cinq cents euros et sept centimes d'euro (EUR 12.500,07).

2 Émission d'une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 6 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette Part Sociale de Catégorie 6 nouvellement émise, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission par Muha HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-143899 (ci-après «Muha HoldCo») et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale ensemble avec une prime d'émission par un apport en nature.

4 Fixation du montant du capital social souscrit de la Société à douze mille cinq cents euros et sept centimes d'euro (EUR 12.500,07) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73,531) Parts Sociales de Catégorie 1, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73,531) Parts Sociales de Catégorie 2, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73,531) Parts Sociales de Catégorie 3, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73,531) Parts Sociales de Catégorie 4, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73,531) Parts Sociales de Catégorie 5, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73,531) Parts Sociales de Catégorie 6 et huit cent huit mille huit cent vingt-et-une (808.821) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-avant.

6 Délégation de tous pouvoirs au conseil de gérance afin d'appliquer les résolutions proposées.

7 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présent acte les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire et les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et six centimes d'euro (EUR 12.500,06) à douze mille cinq cents euros et sept centimes d'euro (EUR 12.500,07).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 6 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution

Souscription - Paiement

Intervient alors Maître Michael JONAS, prénommé, agissant en tant que mandataire de Muha HoldCo, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2010, laquelle restera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Muha HoldCo, une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 6, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit euros et trente-sept centimes d'euro (EUR 599.278,37), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale par un apport en nature constitué par une partie d'une créance plus amplement décrite dans un rapport d'évaluation, d'un montant total de cinq cent quatrevingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit euros et trente-huit centimes d'euro (EUR 599.278,38) équivalent à cinq millions trois cent soixante-neuf mille huit cent soixante-dix-huit couronnes suédoises (SEK 5.369.878,-) en application du taux de change de la Banque Centrale Européenne SEK 1 = EUR 0,1116 du 23 décembre 2010 (l'«Apport»).

La preuve par Muha HoldCo de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Muha HoldCo a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage, selon les cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert, sans restriction ni limitation, de l'Apport à la Société.

Muha HoldCo a par ailleurs déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué. Une copie de ce rapport a été présentée à l'assemblée générale et au notaire instrumentant.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer la nouvelle Part Sociale de Catégorie 6 à Muha HoldCo comme part sociale entièrement libérée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le montant du capital souscrit de la Société à douze mille cinq cent euros et sept centimes d'euro (EUR 12.500,07) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 1, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 2, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 3, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 4, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 5, soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 6 et huit cent huit mille huit cent vingt-et-une (808.821) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 5, alinéa 1 aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social souscrit. «Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et sept centimes (EUR 12.500,07) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6») et huit cent huit mille huit cent vingt-et-une (808.821) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous les pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, C. Monnier, D. Buchler, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 janvier 2011. Relation: RED/2011/55. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011024473/232.

(110029727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 121.927.

Le Bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040445/10.

(110045360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Multiplex Luxembourg Limited Partner S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 127.250.

Le Bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040446/10.

(110045362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 121.935.

Le Bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040447/10.

(110045363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

European Business Management & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 103.051.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010

4^e Résolution

Les actionnaires décident de manière unanime de confirmer les mandats des personnes au conseil d'administration actuellement en vigueur, à savoir:

- Monsieur Jaques NOSEDA, demeurant à F-75016 Paris, 7, rue d'Ankara
- Monsieur Joël MERRY, demeurant à B-1315 Sart Risbart, 66, rue Alphonse Robert

- Monsieur Pierre PARRIAUX, demeurant à F-78170 La Celle Saint Cloud, 78, rue des Etangs
- Madame Judith ANSOTTE, demeurant à B-5020 Vedrin, 12, rue Delcarte

Les mandats du conseil d'administration expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

5^e Résolution

Les actionnaires décident de manière unanime de confirmer le mandat du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir, la société Account Data Europe S.A., ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2011044052/24.

(110048754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Altice B2B Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 131.327.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

La société ALTICE B2B LUX. Holding Sàrl, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C (ci-après "AB2BLH").

Dûment représentée par Maître Yann SPIEGELHALTER, Avocat, demeurant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

AB2BLH, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique ("Associé Unique") d'ALTICE B2B LUX. Sàrl ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.327, (ci-après la "Société"), constituée en date du 17 août 2007 suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2270 du 11 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 734 du 8 avril 2010.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt millions d'euros (€ 20.000.000,-), en vue de le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille sept cent trente cinq euros (€ 1.250.735,-) au montant de vingt et un million deux cent cinquante mille sept cent trente cinq euros (€ 21.250.735,-) par la création et l'émission de:

(i) dix neuf millions huit cent mille cent (19.800.100), nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, divisées en:

- 3.960.020 parts sociales de catégorie A1,
- 3.960.020 parts sociales de catégorie A2,
- 3.960.020 parts sociales de catégorie A3,
- 3.960.020 parts sociales de catégorie A4,
- 3.960.020 parts sociales de catégorie A5, et de

(ii) cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent (199.900) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite Maître Yann SPIEGELHALTER prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial d'AB2BLH, en vertu de la procuration prémentionnée, déclare souscrire, au nom et pour le compte d'AB2BLH, aux:

(i) dix neuf millions huit cent mille cent (19.800.100), nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, et aux,

(ii) cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent (199.900) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune,

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à une modification de l'article 5 des statuts de la Société, pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 21.250.735, - (vingt et un millions deux cent cinquante mille sept cent trente cinq euros) représenté par 21.250.735 (vingt et un millions deux cent cinquante mille sept cent trente cinq) parts sociales divisées en

A) 21.038.333 parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales A"), d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune subdivisées en;

(i) 4.207.667 parts sociales de catégorie A1,

(ii) 4.207.667 parts sociales de catégorie A2,

(iii) 4.207.667 parts sociales de catégorie A3,

(vi) 4.207.667 parts sociales de catégorie A4,

(vii) 4.207.665 parts sociales de catégorie A5.

B) 212.402 parts sociales de catégorie B ("Parts Sociales B") d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B ont chacune les mêmes droits et obligations sauf stipulation contraire des Statuts.

Les Parts Sociales A donnent droit à leurs détenteurs, au prorata de leurs détentions, à des revenus correspondant aux revenus perçus par la Société au titre des Parts Sociales A qu'elle détient dans le capital de la société Altice B2B Lux S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.327.

Les Parts Sociales B donnent droit à leurs détenteurs, au prorata de leurs détentions, à des revenus correspondant aux revenus perçus par la Société au titre des parts sociales de catégorie B qu'elle détient dans le capital de la société Altice B2B Lux S.à r.l..

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de parts à condition que l'annulation de parts sociales:

(i) soit telle que le pourcentage d'annulation des Parts Sociales A (nombre de Parts Sociales A annulées / nombre total de Parts Sociales A avant annulation) soit identique au pourcentage d'annulation des Parts Sociales B (nombre de Parts Sociales B annulées / nombre total de Parts Sociales B avant annulation); et;

(ii) soit réalisée, s'agissant des Parts Sociales A, par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de parts sociales (A1, A2, A3, A4 et A5).

S'agissant du rachat et de l'annulation de Parts Sociales A, l'annulation ou le rachat des Parts Sociales A en vue de leur annulation seront faits dans l'ordre décroissant des catégories de parts sociales (débutant avec les parts sociales de catégorie A5, puis les parts sociales de catégorie A4 et ainsi de suite jusqu'aux parts sociales de catégorie A1). Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de parts sociales (selon les modalités et dans l'ordre prévu par l'alinéa précédent s'agissant des Parts Sociales A), le nombre de parts sociales à racheter et à annuler sera déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés. Les détenteurs des parts sociales concernées auront droit, au prorata de leurs participations, à un montant ("le Montant Total d'Annulation des Parts Sociales") qui ne pourra en aucun cas excéder le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés des (i) réserves librement distribuables et (ii) selon les cas du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la portion de la dotation prévue à la réserve légale en relation avec les parts sociales annulées après déduction (i) de toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts (le "Montant Disponible d'Annulation des Parts Sociales").

La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation des Parts Sociales par le nombre de parts sociales rachetées ou annulées.

Le Montant Total d'Annulation des Parts Sociales sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de comptes intermédiaires établis moins de huit (8) jours avant la date de rachat ou d'annulation.

Le Montant Total d'Annulation des Parts Sociales sera le Montant Disponible d'Annulation des Parts Sociales, sauf s'il en est autrement décidé par l'assemblée générale des associés dans les conditions prévues pour la modification des statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation des Parts Sociales ne soit jamais supérieur au Montant Disponible d'Annulation des Parts Sociales.

Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société."

Déclarations, Frais, Evaluation

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de 7.000,-euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Dont acte, après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Spiegelalter, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4736. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011024001/115.

(110029277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Malia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Référence de publication: 2011040450/10.

(110045189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Malia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Référence de publication: 2011040451/10.

(110045190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Meigerhorn II Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.322.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040455/9.

(110045170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Nestor Lux 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.461.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention signée en date du 10 décembre 2010 que ITHAQUE HOLDING S.A ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L-1526 a cédé à GOHR TRUST ayant son siège au 23 Val fleuri à L-1526 Luxembourg (Rcsl E246):

22 PARTS SOCIALES DE TYPE A

22 PARTS SOCIALES DE TYPE B

22 PARTS SOCIALES DE TYPE C
22 PARTS SOCIALES DE TYPE D
22 PARTS SOCIALES DE TYPE E
De NESTOR LUX 2007 SARL

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041060/18.

(110046266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Azur France IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.813.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Azur France I SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under B 153.895,

here represented by Annick Braquet, with a professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Azur France IV SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the

avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. The Board resolutions are recorded in minutes signed by the chair of the meeting or, if no chair has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they validly made in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Every year the Board prepares the balance sheet and profit and loss account, as well as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by the manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (Réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by the Law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must take the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Azur France I SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.-(one thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr Robert-Jan Foortse, born on January 5, 1967, in s'Gravenhage (the Netherlands), having his professional address at Gustav Mahlerplein 3, 1082 MS, Amsterdam (the Netherlands);

Mr. Ivo Hemelraad, manager, born on October 12, 1961 in Utrecht (the Netherlands), having his professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

Mr. Wim Rits, manager, born on June 14, 1970 in Merksem (Belgium), having his professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Azur France I SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.895,

Représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Azur France IV SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le

siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf

décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Azur France I SARL, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000.-(mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Robert-Jan Foortse, né le 5 janvier 1967, à s'Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à Gustav Mahlerplein 3, 1082 MS, Amsterdam (Pays-Bas)

M. Ivo Hemelraad, gérant de sociétés, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

Mr. Wim Rits, gérant de sociétés, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4890. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011022282/475.

(110026844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

MERZ Schiffmanagement Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7516 Rollingen, 12, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 118.474.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040463/10.

(110045149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Memo et Vigilaime, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.406.

Je vous informe que je démissionne de mon mandat du commissaire aux comptes de la société de droit luxembourgeois MEMO ET VIGILAIME S.A. Société anonyme 69, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette, avec effet immédiat B 138406.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2011.

Paula KALLAS.

Référence de publication: 2011040457/12.

(110044923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

MERZ Schiffmanagement Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7516 Rollingen, 12, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 118.474.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040464/10.

(110045150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Celistics Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.874.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 mars 2011 à 15:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Monsieur Leon Fernando FIKSMAN, né le 16 janvier 1964 à Buenos Aires, Argentine avec adresse professionnelle à 17, Jose Silva Street, E - 28043 Madrid, Espagne en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet à partir du 8 mars 2011;

2. La nomination de Monsieur Jose Luis RIERA ANDRES, né le 13 juin 1969 à Alicante, Espagne, avec adresse professionnelle à 17, Jose Silva Street, E - 28043 Madrid, Espagne en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 8 mars 2011 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Pour Celistics Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2011044036/21.

(110048736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Metroholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.064.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2011040465/11.

(110044920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Mila Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 130.649.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'administrateur unique du 1^{er} mars 2011 que:

- La siège social est transféré du 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg au 72 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011040468/12.

(110044900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Crazy Two Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 158.850.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the second day of February.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1° Kul Rattan CHADHA, director, born in New Delhi (India), on the 6th Day of August 1949, with residence in NL-1071 GA Amsterdam, Van Eeghenstraat, 125-127 (The Netherlands);

2° Anil ADVANEY, director, born in Bombay (India), on the 8th Day of August 1949, with résidence in NL-2514 BW The Hague, Smidswater 17 (The Netherlands),

both here represented by Maître André HARPES, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Which proxies shall be signed „ne varietur“ by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of "CRAZY TWO PROPERTY S.A."

The registered office is established in the municipality of 2011 22 02030 Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The purposes for which the Company is formed are the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial transactions that relate directly or indirectly to such activities.

Further on the Company's purpose is the acquisition of various kinds of real estate in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad. Investment may be in residential, industrial, commercial, development land or mixed-use real estate assets either directly or through special purpose vehicles.

The Company has as object all commercial activities relating to directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, or exchange.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations, which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The corporate capital is set at sixty thousand euro (EUR 60,000.-) divided into six hundred (600) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors shall elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or by similar communication, being permitted.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

Resolutions approved and signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of any director

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held at the registered office or such other place in the municipality of the registered office, as indicated in the convening notices on the 15th Day of June at 6.00 p.m. of each year.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all General Meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting might may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

2) The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Kul Rattan CHADHA, prenamed, four hundred shares	400 shares
2) Anil ADVANEY, prenamed, two hundred shares	200 shares
Total: six hundred shares	600 shares

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand euro (EUR 3,000.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three (3) and that of the Auditors at one (1).

2) The following have been appointed Directors:

a) Société à responsabilité limitée INTEGRAL MARIITME SOLUTIONS (IMS) S.à r.l. with registered office in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, RCS Luxembourg B147.396 - with permanent representative (représentant permanent) Mr Jean-Pierre VERNIER, Dirigeant Maritime, born on 2nd of October 1952 in Nantes (France), with professional address in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre;

b) Mr André HARPES, attorney-at-law, born on 17th of March 1960, in Luxembourg, with professional residence in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre;

c) Miss Carine BITTLER, employee, born on 10th of October, 1949 in Horgenzell (Germany), with professional address in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

3) The following is appointed Auditor:

COMPTABILUX S.A. with registered office in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, RCS Luxembourg B 87.204, represented by Mr. Yves SCHMIT.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual General Meeting of the year 2016.

5) The Company shall have its registered office at L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing persons to the fact that prior to any commercial activity of the Company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing persons.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Senningerberg.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le deux février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1° Monsieur Kul Rattan CHADHA, directeur, né à New Delhi (Inde), le 6 août 1949, domicilié à NL-1071 GA Amsterdam, Van Eeghenstraat, 125-127 (Pays-Bas);

2° Monsieur Anil ADVANEY, directeur, né à Bombay (Inde), le 8 août 1949, domicilié à NL-2514 BW Den Haag, Smidswater 17 (Pays-Bas),

tous les deux ici représentés par Maître André HARPES, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées „ne varietur“ par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser un acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CRAZY TWO PROPERTY S.A."

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

En surplus la Société a pour objet l'acquisition d'objets immobiliers de toute nature au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger. Les investissements immobiliers sauront être de nature résidentielle, industrielle, commerciale, consister en des développements urbains ou de nature mixte, les immeubles pouvant être détenu directement et indirectement par l'intermédiaire de structure ad hoc.

En général la Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-), divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication étant admis.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 juin de chaque année à 18.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social, à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Kul Rattan CHADHA prénommé, quatre cents actions	400 actions
2) Monsieur Anil ADVANEY, prénommé, deux cents actions	200 actions
Total: six cents actions	600 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- La société INTEGRAL MARITIME SOLUTIONS (IMS) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au RCSL sous le numéro B147.396, désignant comme représentant permanent Monsieur Jean-Pierre VERNIER, dirigeant maritime, né à Nantes (France) le 2 octobre 1952, demeurant professionnellement à L2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre;

- Maître André HARPES, avocat à la Cour, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre;

- Madame Carine BITTLER, employée, née le 10 octobre 1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire: COMPTABILUX S.A., avec siège social au L-2613, Luxembourg, 1, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le la section B numéro B 87.204, représentée par Monsieur Yves SCHMIT.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

5) Le siège de la Société est fixé au L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: André Harpes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 février 2011. LAC / 2011 / 6341. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022986/291.

(110027839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Times Realisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.194.

L'an deux mil onze, le dix février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIMES REALISATIONS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 49.194 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par notaire Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, daté du 14 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 55, de l'année 1995, page 2.611. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, dressé en date du 22 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2070 du 21 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Clément VILLAUME, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Steve HOFFMANN, maître en droit, et Monsieur Vincent ALLENO, maître en droit, les deux avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la commune du siège social, pour déplacer le siège social de Luxembourg vers la commune de Mertert; modification correspondante des dispositions de l'article 3 des statuts;

2. Fixation de l'adresse précise du nouveau siège social.

3. Divers.

II. Que les 81.250 (quatre-vingt et un mille deux cent cinquante) actions représentant l'entière du capital social de 1.200.000.-EUR (un million deux cent mille euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social de la commune de Luxembourg vers celle de Mertert.

L'assemblée décide en conséquence de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 3 pour lui donner la teneur suivante, étant entendu que toutes les autres dispositions du même article restent inchangées: "Le siège social est situé dans la commune de Mertert".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer, avec effet à aujourd'hui, le siège social de L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, vers L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg, au rez-de-chaussée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, C. Villaume, S. Hoffmann, V. Alleno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2011. Relation: LAC/2011/7394. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024468/56.

(110029246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Haus + Garten s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. 3P toiture S.à r.l.).**

Siège social: L-6558 Girsterklaus, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 94.787.

Im Jahre zweitausendelf, den dritten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Herr Marcus PRUNK, Pilot, geboren in Trier (Deutschland), am 28. Mai 1967, wohnhaft in D-54295 Trier, Im Avelertal 78 (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Stefan WILLEMS, Kaufmann, mit beruflicher Anschrift in D-54290 Trier, Karl-Marx-Strasse 27 (Deutschland), gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem diese „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde zur Einregistrierung beigefügt bleibt.

2° Herr Alfred NÄGEL, Kaufmann, geboren in Bitburg (Deutschland), am 13. März 1958, wohnhaft in L-6558 Girsterklaus, Maison 5.

Welche Erschienenen, handelnd und vertreten wie gesagt, den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Der vorgenannte Erschienenene unter 1° ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung 3P toiture S.à r.l., mit Sitz in L-6580 Rosport, 37A, rue d'Echternach, eingetragen im Handels- und Firmenregister zu Luxemburg unter der Nummer B 94.787, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Alphonse LENTZ, vormals mit dem Amtssitz in Remich, am 8. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 877 vom 27. August 2003, letztmalig abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 4. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1474 vom 17. Juli 2007.

Herr Marcus PRUNK, vorgenannt unter 1°, hier vertreten wie vorerwähnt, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens, seine einhundert (100) Anteile in der Gesellschaft 3P toiture S.à r.l. an den unter 2° vorgenannten Herrn Alfred NÄGEL, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung hat der unter 2° vorgenannte Herr Alfred NÄGEL, als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklärt der Gesellschafter, dass alle einhundert (100) Anteile der Gesellschaft durch den unter 2° vorgenannten Herrn Alfred NÄGEL gehalten werden und er beschliesst demzufolge Artikel 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR)“

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von „3P toiture S.à r.l.“ in „HAUS + GARTEN s.à r.l.“ umzuändern und demnach Artikel 3 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung HAUS + GARTEN s.à r.l.“

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern in denjenigen eines Unternehmens zum Ausführen von Gartenarbeiten, Handel mit Brennholz, Strassengütertransport und der Reinigung von Gebäuden und demnach Absatz 1 von Artikel 2 der Satzungen abzuändern wie folgt:

Art. 2. (Absatz 1). „Der Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist

- das Ausführen von Gartenarbeiten,
- der Handel mit Brennholz,
- der Strassengütertransport mit Fahrzeugen unter 3,5 Tonnen,
- die Reinigung von Gebäuden.“

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-6558 Girsterklaus, Maison 5, zu verlegen und demnach Artikel 4, Absatz 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

Art. 4. (Absatz 1). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Rosport.“

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter nimmt die Niederlegung des Mandates von Herrn Marcus PRUNK als Geschäftsführer an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

Siebter Beschluss

Der Gesellschafter ernennt als alleinigen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer:

Herrn Alfred NÄGEL, vorgeannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Herr Alfred NÄGEL, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, nimmt die vorgenannte Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Der Notar hat den unter 2° vorgeannten Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Steffan Willems, Alfred Nägel, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 février 2011. LAC / 2011 / 6353. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 14. Februar 2011.

Référence de publication: 2011024503/82.

(110028866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Mirabaud Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.509.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a résolu, en date du 23 février 2011:

- De prendre note et d'accepter la démission de Monsieur Marc PEREIRE de sa fonction d'administrateur de la Société au 1^{er} janvier 2011,

- De coopter Monsieur Giles MORLAND (33 Grosvenor Place, UK - London SW1X 7HY) au poste d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Marc PEREIRE avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Mirabaud Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011040469/14.

(110045478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

D.B.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 72.640.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2011

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs: Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Stimo Consultancy S.à.r.l., ayant son siège social 15, rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg;
- Stimo Consultancy S.à.r.l. est également nommé à la fonction d'administrateur-délégué de la Société.
- AGT Investissement S.A., ayant son siège social 15, rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg;
- Manimmolux S.A., ayant son siège social 15, rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Delphinus S.à.r.l., 15, rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au 15, rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011043240/28.

(110048610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Platon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 41.113.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit suisse GESTINV S.A., ayant son siège social à CH-6900 Lugano, 19, Via Cantonale (Suisse), inscrite auprès du Registre de Commerce du Tessin (Suisse) sous le numéro CH 514.3.006.102.0,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme PLATON HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 41113, constituée suivant acte reçu par devant Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1992 publié au Mémorial C numéro 563 du 02 décembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire André SCHWACHTGEN en date du 12 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 281 en 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme PLATON HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à sept cent trente sept mille cinq cent et huit euros et trois cents (EUR 737.508,03), représenté par vingt neuf mille sept cent cinquante et une (29.751) actions sans désignation de valeur nominale chacune.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme PLATON HOLDING S.A..

IV.- Que l'activité de la société PLATON HOLDING S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme PLATON HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille quatre cent soixante-quinze euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2011. Relation GRE/2011/316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023690/55.

(110028040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

OCM Luxembourg Tekni-Plex Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.875.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011040480/12.

(110045443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Funs Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.643.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 15 février 2011

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 4 février 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011046930/13.

(110037627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.
